



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Investissement de l'État dans la gare de triage de Miramas

Question orale n° 1339

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la gare de triage de Miramas et la politique française de soutien au développement du fret ferroviaire. Les objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre de la France obligent à repenser le fret et à le réorienter vers le ferroviaire, une formidable opportunité dont on doit aujourd'hui se saisir. Pourtant, sur les territoires, les gares de triage souffrent de décennies entières de sous-investissement. Dans les Bouches-du-Rhône, la gare de triage de Miramas en a fait les frais et n'est donc plus à sa capacité maximale de fret. Chaque jour passé sans investir ajoute une ligne à l'ardoise de la rénovation. Miramas est une gare de triage à bosse qui utilise le tri à la gravité. Cette méthode permet de réduire la durée et l'importance des manœuvres et de trier environ 120 wagons par heure contre 200 wagons par jour pour le tri à plat. De plus, d'un point de vue sécuritaire, le tri automatisé engendre très peu d'incidents. Pour ce territoire, l'investissement dans le fret est une opportunité de désengorgement des routes, un moyen de lutter contre les nuisances sonores et la pollution atmosphérique qui empoisonnent les citoyens. Grans accueille CLESUD, un terminal de fret ferroviaire et automobile, d'ailleurs financé et soutenu par le contrat de plan État-région : il y a là l'opportunité de renforcer ces deux pôles qui peuvent agir de manière complémentaire et ainsi renforcer le fret ferroviaire sur une zone où la densité de camions est très importante. Il souhaite donc savoir s'il va saisir cette opportunité en soutenant la rénovation de la gare de triage de Miramas en complémentarité avec le terminal CLESUD de Grans et ainsi envoyer un signal fort au fret ferroviaire français.

Texte de la réponse

INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT DANS LA GARE DE TRIAGE DE MIRAMAS

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Zulesi, pour exposer sa question, n° 1339, relative à l'investissement de l'État dans la gare de triage de Miramas.

M. Jean-Marc Zulesi. Comme vous le savez, madame la ministre déléguée chargée du logement, la pollution sonore et atmosphérique engendrée par le transport routier est un véritable problème dans certains de nos territoires. Dans ma circonscription des Bouches-du-Rhône, les citoyens attendent des mesures concrètes pour y faire face, je pense en particulier aux habitants de Rognac, qui souhaitent voir aboutir la construction de murs anti-bruit aux abords de l'autoroute, ou encore à ceux de Grans qui subissent de multiples nuisances liées au trafic routier.

Le développement du fret ferroviaire permet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines. Il passe par un investissement dans nos infrastructures, notamment dans nos gares de triage, lesquelles souffrent depuis trop longtemps de sous-investissement. La gare de triage de Miramas, l'une des cinq gares de triage à gravité du réseau national, en a fait les frais : elle n'est plus à sa capacité maximale de fret. Or chaque jour passé sans investissement ajoute une ligne à l'ardoise de la rénovation. La régénération de l'outil existant est donc primordiale.

Mais soyons audacieux, soyons ambitieux, et développons d'autres infrastructures. À proximité de cette gare de triage se trouve la plateforme logistique de CLESUD, centre logistique de l'Europe du Sud, que j'ai visité avec le maire de Grans, Yves Vidal, le 30 octobre dernier. Son potentiel est non négligeable, il comporte même un terminal de fret ferroviaire qui ne demande qu'à se développer. Gare de triage et plateforme logistique de CLESUD constituent deux pôles complémentaires susceptibles de renforcer le fret ferroviaire dans une zone où le flux routier est dense.

Madame la ministre déléguée, quel regard porte le Gouvernement sur ces projets de territoire qui s'inscrivent dans la stratégie pour le développement du fret ferroviaire mentionnée dans la loi d'orientation des mobilités et dans notre ambition, que je sais commune, de doubler la part du fret ferroviaire d'ici à 2030 ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du logement.

Mme Emmanuelle Wargon, *ministre déléguée chargée du logement*. Le fret ferroviaire est, vous le savez, un sujet prioritaire pour le Gouvernement et son développement constitue l'un des enjeux majeurs de la décennie à venir. Cette majorité a entrepris de consacrer au ferroviaire des investissements sans précédent. Cette priorité a été affirmée l'été dernier par le Président de la République et prend un relief particulier dans le contexte de crise sanitaire. Elle a été traduite dans les actes grâce à la loi de finances pour 2021 qui prévoit un soutien additionnel de 170 millions d'euros pour l'exploitation des services de fret ferroviaire dès 2021. Cet effort important contribuera à l'équilibre financier des opérateurs, qui se trouvent pour certains dans des situations financières difficiles.

Cette enveloppe permettra la prise en charge par l'État de près de 70 % du montant des péages payés par les trains de fret, la mise en place d'une nouvelle aide à l'exploitation des services de wagons isolés, le renforcement de l'aide à l'exploitation des services de transport combiné ainsi que le financement de l'aide au démarrage de nouveaux services d'autoroutes ferroviaires.

Par ailleurs, le plan de relance comporte un volet spécifique consacré au fret ferroviaire, qui prévoit un programme d'investissement d'ampleur pour tout le secteur. Je vous confirme que la rénovation de la gare de triage de Miramas est identifiée comme l'une des opérations auxquelles donner la priorité dans ce cadre. Elle fera l'objet d'un programme de régénération portant non seulement sur des installations permettant le tri des wagons mais aussi sur la remise en état des voies de service. Nous sommes conscients de la complémentarité avec les plateformes logistiques multimodales, comme celle du terminal CLESUD : des crédits du plan de relance seront fléchés vers ce type d'installations.

Tous ces investissements serviront la stratégie de long terme pour le développement du fret ferroviaire, que le Gouvernement remettra au Parlement dans les prochaines semaines, conformément à l'article 178 de la loi d'orientation des mobilités. L'objectif que nous partageons est le doublement de la part modale du fret ferroviaire d'ici à 2030. Le Gouvernement travaille en ce sens avec tous les partenaires, afin de réduire l'impact carbone des transports. Le Parlement sera bien évidemment largement associé à cet objectif.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Zulesi.

M. Jean-Marc Zulesi. Merci pour ces précisions, madame la ministre déléguée. Je salue les engagements du Gouvernement s'agissant de ces enjeux essentiels. Permettez-moi de vous inviter à vous rendre dans notre belle circonscription des Bouches-du-Rhône pour constater par vous-même quel potentiel elle recèle en matière de fret ferroviaire, dont la régénération est chère à notre territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1339

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#)

Réponse publiée le : 24 mars 2021, page 2944

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [16 mars 2021](#)